



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2010.1321**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-11980- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

OBJET : PARCELLE OD N°555 PARTIE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA LIGUE DE PROVENCE DE TENNIS- AUTORISATION DE SOUS LOCATION POUR L'IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES.

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE

Excusés sans pouvoir :

M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Stéphane PAOLI, Mme Catherine RIVET-JOLIN, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



04.04

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine
Coordination Aménagement Urbain

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/12/10

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : PARCELLE OD N°555 PARTIE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA LIGUE DE PROVENCE DE TENNIS- AUTORISATION DE SOUS LOCATION POUR L'IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° 2007.0698 du 9 Juillet 2007, le Conseil Municipal a décidé de consentir à la Ligue de Provence de Tennis un bail emphytéotique, sur une partie de la parcelle OD n° 555 pour 20 000 m² environ.

Cette emprise est mitoyenne des installations du COUNTRY CLUB, ainsi que de la parcelle OD n° 554 sur laquelle la Ligue a déjà construit des courts couverts.

Ce bail d'une durée de 40 ans, pour un loyer de 2 000 €/an doit permettre à la Ligue de renforcer son implantation sur Aix-en-Provence en développant des installations lui permettant d'accueillir ses licenciés dans de meilleures conditions, ainsi que des manifestations à caractère national, et international.

Le bail devait prendre effet à la libération des emprises par la 1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc, suite à son transfert à la Calade, qui est intervenue en Juin 2010.

La Ligue de Provence de Tennis s'est rapprochée de la Ville pour la mise au point du bail, en sollicitant la possibilité de sous location des toitures pour la pose de panneaux photovoltaïques.

En effet, le programme de construction représente un coût prévisionnel de 4 500 000 € TTC et comprend :

- six courts couverts pour 4 600 m² environ,
- un Centre de Vie pour 950 m² environ (sur deux niveaux),
- une capacité d'accueil de spectateurs de 800 personnes,
- un parking de 165 places.

La mise en place des panneaux photovoltaïques, pour une surface de 3 000 m² permettra à la Ligue de dégager un cofinancement pour les investissements qu'elle doit réaliser.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **CONFIRMER** les dispositions de la délibération n° 2007.0698 du 9 Juillet 2007 ;
- **AUTORISER** la Ligue de Provence de Tennis à céder les droits attachés aux toitures pour l'implantation de panneaux photovoltaïques ;
- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tout document afférent à ce dossier.

**2010.1321 - PARCELLE OD N°555 PARTIE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA
LIGUE DE PROVENCE DE TENNIS- AUTORISATION DE SOUS LOCATION POUR
L'IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES.**

Présents et représentés	: 51
Présents	: 39
Abstentions	: 1
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. François HAMY

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**